

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF566

présenté par

M. Marion, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation,
M. Raux, Mme Pasquini, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière,
Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Enseignement scolaire »**

Avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la sous-exécution des budgets de l'enseignement professionnel et à la mise en œuvre de la réforme du lycée professionnel initiée en 2019.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les budgets des actions concernant l'ensemble des enseignements sont bien dépensés, quasiment dans leur totalité et parfois même au-delà pour le lycée général. En revanche, la voie professionnelle sous statut scolaire souffre d'une sous-exécution durable au moins depuis 2019. Par exemple, l'action « Enseignement professionnel » n'est consommée qu'à 85 % en autorisation d'engagements et crédits de paiements, autant en 2021 qu'en 2022. De plus, l'évolution de la voie professionnelle sous l'impact de la réforme de 2019 n'a jamais été évaluée financièrement. En somme, cet amendement demande un rapport au Gouvernement afin d'éclairer l'exécution du budget de la voie professionnelle.